

Vu la délibération 112_2024 en date du 19 décembre 2024-VVF-Renouvellement du placement financier de la vente du VVF.

Considérant l'ouverture des CT à la date du 29 septembre 2023

Considérant que le placement est à renouveler dès la fin de la durée,

Considérant les nouveaux taux des comptes à terme applicables à compter de mars 2025 ;

Après exposé et avoir délibéré,

**Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de renouveler le placement des sommes de ci-après, à savoir : 600 000 €, 200 000€ et 200 000€, sur un compte à terme pour une durée de 3 mois renouvelable

CHARGE M. Le Maire de faire procéder aux écritures

CHARGE M. Le Maire de signer toutes les pièces afférentes

Ainsi fait et délibéré le 11 Mars 2024
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
OBERSON Jean-François



Le Maire,
GERVAIS André

